

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quels sont les noms des soumissionnaires, b) quel était le montant de chaque soumission, compte tenu des taxes fédérales et des accessoires fournis par le ministère des Postes, c) à quelle date ces soumissions ont-elles été ouvertes?

3. Quelles étaient les quantités requises?

4. Le contrat a-t-il été accordé au plus bas soumissionnaire et quel était le montant de la soumission?

5. A quelle date le contrat ou les contrats ont-ils été accordés?

6. A quelle date l'entrepreneur devait-il livrer ces armoires?

7. A quelle date l'entrepreneur a-t-il fait la dernière livraison de ces armoires?

Réponse de l'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):

1. Oui.

2. a) et b): B. K. Johl, Inc., Montréal, (P.Q.), \$35,850.00; Tudhope Specialties Ltd., Orillia, (Ont.), \$37,780.00; Rubenstein Bros. Co. Ltd., Montréal, (P.Q.), \$42,180.00; Frank P. Lalonde Ltd., Dorval, (P.Q.), \$43,204.75; Dennisteel Corp. Ltd., London, (Ont.), \$52,000.00; Rosco Metal & Roofing Products, Ottawa, (Ont.), \$59,150.00; Electrical Mfg. Co. Ltd., Montmagny, (P.Q.), \$73,420.00; Hartco Steel Products Ltd., Rosemont, Montréal, (P.Q.), \$116,550.00; Canadian Car Co. Ltd., Montréal, (P.Q.), \$119,000.00.

c) A 2 heures de l'après-midi, le 13 mai 1959.

3. 1,000.

4. Oui—\$35,850.00.

5. Le 19 juin 1959.

6. Le 15 septembre 1959.

7. Le 19 août 1959.

BOÎTES AUX LETTRES DE RUE—SOUMISSIONS

Question n° 133—M. Bourget:

1. Au cours de l'année 1959, le ministère des Postes a-t-il demandé des soumissions pour la fabrication des boîtes aux lettres de rue, numéro 1 et numéro 5. 19-53-13-2?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quels sont les noms des soumissionnaires, b) quel était le montant de chaque soumission, compte tenu des taxes fédérales et des accessoires fournis par le ministère des Postes, c) à quelle date ces soumissions ont-elles été ouvertes?

3. Quelles étaient les quantités requises?

4. Le contrat a-t-il été accordé au plus bas soumissionnaire et quel était le montant de la soumission?

5. A quelle date le contrat ou les contrats ont-ils été accordés?

6. A quelle date l'entrepreneur devait-il livrer ces boîtes?

Réponse de l'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):

1. Boîte n° 5, oui; boîte n° 1, non.

2. a) et b): S. O. Riverin Ltée, St. Malo, (P.Q.), \$2,562.50; Émile Gilbert, comté de Dorchester (P.Q.), \$3,500.00 (plus taxe de vente); Dennisteel Corp. Ltd, London (Ont.), \$6,650.00; Laurentian Metal Products, Hull

(P.Q.), \$8,125.00; Scott Metal Inc., Dorchester (P.Q.), \$8,750.00; Electrical Mfg Co. Ltd, Montmagny (P.Q.), \$9,250.00; W. R. Key Ltd., Toronto 2-B (Ont.), \$12,300.00; B. K. Johl Inc., Montréal (P.Q.), \$15,262.50; Bumeda Steel Products, Montréal (P.Q.), \$19,600.00; Hartco Steel Products Ltd, Montréal (P.Q.), \$20,000.00.

c) le 10 juin 1959.

3. 250.

4. Non.

5. Le 23 juillet 1959.

6. Le 30 novembre 1959.

PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER, AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 140—M. Robichaud:

1. Au cours de 1959, quelle somme globale le gouvernement fédéral a-t-il versée pour le programme des travaux d'hiver dans la province du Nouveau-Brunswick?

2. Quelle est la participation financière estimative du gouvernement fédéral dans cette province à l'égard des projets approuvés pour l'hiver de 1960?

Réponse de l'hon. Léon Balcer (secrétaire d'État intérimaire):

1. La somme globale versée à la province du Nouveau-Brunswick à l'égard du programme d'encouragement des travaux municipaux d'hiver en 1958-1959 a été de \$234,945.58.

2. La participation financière estimative du gouvernement fédéral aux projets approuvés dans la province du Nouveau-Brunswick aux termes du programme d'encouragement des travaux municipaux d'hiver en 1959-1960, jusqu'au 2 février 1960, est de \$213,150.00.

Ministère du nord canadien et des Ressources nationales

1. Programme d'aménagement de terrains de camping et de pique-nique, \$27,847.27; programme de routes d'accès aux forêts, \$18,333.21; programme de travaux d'hiver dans le parc national de Fundy, \$89,627.00.

2. Le gouvernement fédéral a offert de l'aide à la province sous le régime du programme d'aménagement de terrains de camping et de pique-nique en 1960, mais on ne possède aucune estimation du coût des projets de la province à cet égard.

M. ALBERT A. YOUNGBLUT

Question n° 149—M. Benidickson:

1. Le ministère du Revenu national a-t-il déposé des plaintes contre un certain M. Albert A. Youngblut, de St. Catharines (Ont.), pour infractions à la loi de l'impôt sur le revenu?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand a-t-on déposé ces plaintes?

3. Quel montant a-t-on réclamé à titre d'arrérages d'impôt, d'intérêt et d'amende?

4. Quelles auditions de cette cause ont eu lieu devant une cour? Quand ces procédures ou ces auditions ont-elles eu lieu et qu'en est-il résulté à chaque phase de la procédure?